

## Préavis 06/2024 - nouveau statuts ORPC

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet, composée de Monsieur Stéphane Gruber, M. Léonard Genton et Mme Caroline Pfister s'est réunie le 29 octobre 2024 en présence de M. Marc Genton, Syndic et de Mme Liard Cousset, Municipale.

Les documents suivants lui ont été soumis :

- Status de l'association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile district de Morges.
- Comparatif entre la version n°2 envoyé le 20.02.2023 et la mise à jour de la version finale suite aux amendements de la COGES du 19.09.2024

Suite à la modification de la loi sur les communes (LC) de 2013, l'intégration d'un plafond d'endettement a pour conséquence le remplacement de la convention actuelle par des statuts, accompagné d'une procédure qualifiée par laquelle les conseils généraux/communaux ratifient ces modifications.

Le but de notre Commission a ainsi été de prendre connaissance du projet final de statuts de l'Association intercommunale de l'organisation de la protection civile du district de Morges et de l'approuver.

Après avoir attentivement lu les articles des statuts, nous avons posé des questions à la Municipalité, et nous estimons avoir reçu tous les éclaircissements nécessaires à la compréhension du préavis.

La Commission constate que l'établissement de statuts est dicté par la révision de la loi sur les communes et que les modifications apportées sont pleinement justifiées. En conséquence, et vu ce qui précède, les membres de la Commission recommandent à la Municipalité d'approuver le projet de statut de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile du district de Morges.

Les membres de la Commission

Léonard Genton (rapporteur)

Caroline Pfister

Stéphane Gruber